



Indemnisation pour Dégats des eaux

Par **kraquette91**, le **05/06/2018 à 08:38**

BONJOUR MARQUE DE POLITESSE[smile4]
UN ASSUREUR EST IL EN DROIT
D'EXIGER LES FACTURES DES TRAVAUX POUR EFFECTUER LE REMBOURSEMENT
DES TRAVAUX OU PEUT ON ETRE REMBOURSER SUR DEVIS ?
**MERCI MARQUE
DE POLITESSE**[smile4]
Evitez d'écrire en votre texte en majuscules, signe
d'agressivité

Par **morobar**, le **05/06/2018 à 08:54**

Bonjour,
Cela dépend de l'existence d'un tiers responsable, et bien sur des garanties du
contrat souscrit.
Mais inutile de crier (majuscule) en oubliant de dire bonjour/merci.

Par **kraquette91**, le **05/06/2018 à 09:19**

Oups !! Je ne crie pas pas j'ai juste eu la "flemme" après avoir tout écrit en MAJ. Et puis vous
avez raison BONJOUR à tous. Oui il y a un tiers responsable la copropriété. C'est la terrasse
au dessus de mon appart (dont je suis propriétaire) qui a fuit.
Merci pour vos réponses.